

Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 04 Avril 2023 à 19h00

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois d'avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRION, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe PETIT, Maire.

Assistaient à la séance :

M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Julie CARRA, M. Christian ROUIF, M. Philippe MAUNY, Mme Barbara COQUILLE, M. Bruno COMMENGE, M. Bernard LECESTRE, M. Éric SÉGADO, Mme Séverine COMMEAU (arrivée à 19h15) et M. Benoît COPPIN (arrivé à 20h15).

Absents excusés :

M. Jimmy BORET
Mme Carinne QUENISSET
M. Frédéric MALÈRE
Mme Claire LETHIMONNIER (pouvoir à Mme COQUILLE)

Secrétaire de Séance : Mme Julie CARRA, élue à l'unanimité

Assiste également : Mme Cindy FERREIRA, secrétaire de mairie

Le quorum étant fixé à 8 membres présents, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Procès-verbal de la séance du 08 mars 2023

Le procès-verbal de la séance du 08 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'insérer à l'ordre du jour un sujet supplémentaire : « VENTE MATÉRIELS DE POMPIERS »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 10 voix « Pour », à 0 voix « Contre » et 0 « Abstention ».**

Adoption de l'ordre du jour de la séance

L'ordre du jour de la séance présenté est adopté à l'unanimité

Ordre du jour :

- Approbation du dernier procès-verbal
- Eau potable : compte administratif 2022, affectation des résultats
- Eau potable : compte de gestion 2022 du trésorier
- Eau potable : Budget primitif 2023
- Assainissement : compte administratif 2022, affectation des résultats
- Assainissement : compte de gestion 2022 du trésorier
- Assainissement : Budget primitif 2023
- Commune : compte administratif 2022, affectation des résultats
- Commune : compte de gestion 2022 du trésorier
- Subventions aux associations 2023
- Taux impositions 2023
- Compte fêtes et cérémonies 2023
- RODP 2023
- Commune : budget primitif 2023
- Repas communal 2023

EAU POTABLE : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian ROUIF, Adjoint aux finances, pour présenter le Compte Administratif de l'exercice 2022 du Service de l'Eau, qui se résume ainsi :

LIBELLÉS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2021		53 734.61 €		19 597.31 €		73 331.92 €

Opérations de l'exercice 2022	48 136.52 €	51 586.02 €	12 496.44 €	5 388.44 €	60 632.96 €	56 974.46 €
TOTAUX	48 136.52 €	105 320.63€	12 496.44 €	24 985.75 €	60 632.96 €	130 306.38 €
Résultats de clôture		57 184.11 €		12 489.31 €		69 673.42 €

Besoin de financement

0.00 €

Excédent de financement

0.00 €

Restes à réaliser

0.00 €

0.00 €

Besoin de financement des RAR

0,00 €

Excédent de financement des RAR

0,00 €

Besoin total de financement

0.00 €

Excédent total de financement

0.00 €

2° Considérant l'excédent de fonctionnement,

0.00 €

décide d'affecter la somme de

au compte 1068 (investissement) :
excédent de fonctionnement capitalisé;

57 184.11 €

au compte 002 (fonctionnement) :
excédent de fonctionnement reporté;

3° Considérant l'excédent d'investissement,

12 489.31 €

décide d'affecter la somme de

au compte 001 (investissement);
excédent d'investissement reporté

4° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au

résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits

et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

5° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

6° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Sur la proposition de Madame Florence SYLVESTRE, 1^{ère} Adjointe, le Maire quitte la table des délibérations.

Monsieur Christian ROUIF, Adjoint aux finances rappelle que le Compte Administratif fait ressortir les écritures comptables du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ainsi que la journée complémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE à 09 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, le Compte Administratif 2022 et l'affectation des résultats du budget eau potable comme indiqué ci-dessus. *Le Maire revient à la table des délibérations.*

EAU POTABLE : COMPTE DE GESTION 2022 DU TRESORIER

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Compte de Gestion 2022 du budget eau potable établi par la Trésorerie de Joigny est identique au Compte Administratif 2022 présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE à 10 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, le Compte de Gestion 2022 du budget eau potable.

EAU POTABLE : BUDGET PRIMITIF 2023

Le Maire présente le Budget Primitif Eau Potable 2023 qui s'équilibre de la façon suivante et propose de le voter.

Fonctionnement :

N° Compte	Dépenses	BP 2023	N° Compte	Recettes	BP 2023
			002	Excédent Fonctionnement	57 184.11 €
6061	Fournitures non stockables	3 500.00 €	70111	Vente eau	17 000.00 €
6063	Fournitures d'entretien et d'équipement	10 000.00 €	701241	Redevance pollution	9 000.00 €
6064	Fournitures administratives	100.00 €	70128	Autres taxes et redevances	2 000.00 €
6071	Achat compteur	5 000.00 €	704	Travaux	2 000.00 €
611	Sous-traitance générale	3 000.00 €	7064	Location de compteurs	14 000.00 €
61523	Réseaux	43 500.00 €	777	Quote-part subvention investi.	3 303.85 €
6156	Maintenance	150.00 €			
616	Primes d'assurances	2 000.00 €			
618	Analyses d'eau	2 000.00 €			
626	Frais Postaux et Télécom	1 000.00 €			
627	Services bancaires	100.00 €			
6378	Autres taxes et redevances	2 500.00 €			

6218	Personnel Communal	6 000.00 €			
701249	Redevance Pollution AESN	10 000.00 €			
658	Charges diverses de gestion courante	3 000.00 €			
6811	Dotation aux amortissements	5 390.04 €			
6817	Provisions	5 000.00 €			
ch 022	Dépenses imprévues	2 247.92 €			
Total		104 487.96 €		Total	104 487.96 €

Investissements :

N° Compte	Dépenses	BP 2023	N° Compte	Recettes	BP 2023
			001	Excédent d'Investissement	12 489.31 €
2156	Matériel d'exploitation	6 000.00 €	28158	Dotation aux amortissements	5 390.04 €
2158	Autres	8 575.50 €			
1391	Amort Subvention d'équipement	3 303.85 €			
Total		17 879.35 €		Total	17 879.35 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ADOpte**, à **11 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, le Budget Primitif Eau Potable 2023.

ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian ROUIF, Adjoint aux finances, pour présenter le Compte Administratif de l'exercice 2022 du Service de l'assainissement, qui se résume ainsi :

LIBELLÉS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2021		23 132.35 €		24 064.18 €		47 196.53 €
Opérations de l'exercice 2022	99 604.09 €	97 856.39 €	20 982.52 €	30 215.97 €	129 730.06 €	128 072.36 €
TOTAUX	99 604.09 €	120 988.74€	20 982.52 €	54 280.15 €	129 730.06 €	175 268.89€
Résultats de clôture		21 384.65 €		33 297.63 €		69 673.42 €

Besoin de financement

0.00 €

Excédent de financement

0.00 €

Restes à réaliser

0.00 €

0.00 €

Besoin de financement des RAR

0,00 €

Excédent de financement des RAR

0,00 €

Besoin total de financement

0.00 €

Excédent total de financement

0.00 €

2° Considérant l'excédent de fonctionnement,
décide d'affecter la somme de

0.00 €

au compte 1068 (investissement) :
excédent de fonctionnement capitalisé;

21 384.65 €

au compte 002 (fonctionnement) :
excédent de fonctionnement reporté;

3° Considérant l'excédent d'investissement,
décide d'affecter la somme de

33 297.63 €

au compte 001 (investissement);
excédent d'investissement reporté

4° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

5° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

6° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Sur la proposition de Madame Florence SYLVESTRE, 1^{ère} Adjointe, le Maire quitte la table des délibérations.

Monsieur Christian ROUIF, Adjoint aux finances rappelle que le Compte Administratif fait ressortir les écritures comptables du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ainsi que la journée complémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE à 10 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, le Compte Administratif 2022 et l'affectation des résultats du budget assainissement comme indiqué ci-dessus. *Le Maire revient à la table des délibérations.*

ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2022 DU TRESORIER

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Compte de Gestion 2022 du budget assainissement établi par la Trésorerie de Joigny est identique au Compte Administratif 2022 présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE à 11 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, le Compte de Gestion 2022 du budget assainissement.

ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2023

Le Maire présente le Budget Primitif Assainissement 2023 qui s'équilibre de la façon suivante et propose de le voter.

Fonctionnement :

N° Compte	Dépenses	BP 2023	N° Compte	Recettes	BP 2023
			002	Excédent Fonctionnement	21 384.65 €
6061	Fournitures non stockables	1 500.00 €	70611	Redevance asst collectif	70 000.00 €
6063	Fournitures entretien et d'équipement	1 000.00 €	706121	Redev. Modernisation réseaux	4 000.00 €
6064	Fournitures administratives	100.00 €	70613	Participation asst collectif	2 500.00 €
611	Sous-traitance générale	4 000.00 €	7064	Location de compteurs	12 000.00 €
61523	Réseaux	10 000.00 €	777	Quote-part subv invt	9 482.52 €
6161	Prime d'assurances	1 500.00 €			
627	Services bancaires	100.00 €			
6288	Divers (Participation CCAM)	47 712.80 €			
6378	Autres taxes et redevances	3 000.00 €			
6218	Personnel Communal (tps passé)	6 000.00 €			
706129	Redevance Modernisation AESN	5 000.00 €			
66111	Intérêts à l'échéance	3 264.00 €			
6811	Dotation aux amortissements	30 215.97 €			
6817	Provisions	4 000.00 €			
ch 022	Dépenses imprévues	1 974.40 €			
Total		119 367.17 €	Total		119 367.17 €

Investissements :

N° Compte	Dépenses	BP 2023	N° Compte	Recettes	BP 2023
			001	Excédent d'Investissement	33 297.63 €
1641	Emprunt en euro	11 500.00 €	28138	Construction	3.50 €
21562	Service d'assainissement	10 000.00 €	28158	Dotation aux amortissements	30 212.47 €
2158	Autres	32 531.08 €			
13911	Agence de l'eau	5 187.28 €			
13913	Départements	4 295.24 €			
Total		63 513.60 €	Total		63 513.60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ADOpte, à 11 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, le Budget Primitif Assainissement 2023.

COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian ROUIF, Adjoint aux finances, pour présenter le Compte Administratif de l'exercice 2022 de la commune, qui se résume ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2021		273 266.57 €				273 266.57 €
Opérations de l'exercice 2022	507 362.11 €	527 429.21 €	132 421.77 €	204 315.83 €	639 783.88 €	731 745.04 €
TOTAUX	507 362.11 €	800 695.78 €	132 421.77 €	204 315.83 €	639 783.88 €	1 005 011.61 €
Résultats de clôture		293 333.67 €		71 894.06 €		365 227.73 €
Besoin de financement			0.00 €			
Excédent de financement					0.00 €	

Restes à réaliser	47 740.00 €	50 000.00 €
Besoin de financement des RAR	0,00 €	
Excédent de financement des RAR		2 260,00 €
Besoin total de financement	0.00 €	
Excédent total de financement		0.00 €
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	0.00 €	au compte 1068 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé;
	293 333.67 €	au compte 002 (fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté;
3° Considérant l'excédent d'investissement, décide d'affecter la somme de	74 154.06 €	au compte 001 (investissement); excédent d'investissement reporté

4° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

5° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

6° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Sur la proposition de Madame Florence SYLVESTRE, 1^{ère} Adjointe, le Maire quitte la table des délibérations.

Monsieur Christian ROUIF, Adjoint aux finances, rappelle que le Compte Administratif fait ressortir les écritures comptables du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ainsi que la journée complémentaire.

Après délibération et vote à mains levées, le conseil municipal **APPROUVE à 10 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, les résultats du Compte Administratif 2022 et **AFFECTE** les résultats du budget communal comme indiqué ci-dessus.

Le Maire revient à la table des délibérations.

COMMUNE : COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Compte de Gestion 2022 de la Commune établi par la Trésorerie de Joigny est identique au Compte Administratif 2022 présenté ci-dessus.

Après délibération et vote à mains levées, le conseil municipal **APPROUVE à 11 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, le Compte de Gestion 2022 de la Commune.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Compte 6574 :

- Comité des fêtes de Brion :	250.00 €
- De Brion à Brion :	250.00 €
- De Brion à Brion (fournitures déplacement) :	300.00 €
- Croq'Notes de Brion :	250.00 €
- Association « Brion de France » :	129.00 €
- Secours Catholique :	50.00 €
- UNC Migennes :	50.00 €
- USJ :	200.00 €
- ASUCM Rugby :	100.00 €
- CFA La Brosse :	100.00 €
- CIFA :	200.00 €
- MFR Sénonais - Gron :	100.00 €
- Jouets Noël 2023 de l'École Maternelle :	220.00 €
- Sorties scolaires – Ecole de Brion :	290.00 €
- Sorties scolaires – Ecole de Bussy en Othe :	360.00 €

dit que les crédits nécessaires (**2 849 €**) seront inscrits au Budget Primitif 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE à 09 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »**, d'accorder les subventions ci-dessus aux différentes associations.

(Mme COMMEAU et Mme CARRA ne participent pas au vote étant bénévoles au Comité des Fêtes)

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le taux voté correspond à la somme du taux communal et départemental 2022. L'opération est transparente pour le contribuable, il s'agit simplement du transfert de la part départementale vers la commune.

	TAUX VOTÉS EN %	BASE D'IMPOSITION PRÉVISIONNELLE	PRODUITS ATTENDUS
Taxe Foncière (bâti)	36.44 %	571 600	208 291 €
Taxe Foncière (non bâti)	41.44 %	73 200	30 334 €
Taxe d'Habitation	9.70 %	115 452	11 199 €
TOTAL			249 824 €

Après application du coefficient correcteur de l'administration fiscale, le produit attendu est de **208 497 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE à 11 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »** de ne pas augmenter les taux d'impositions.

COMPTE « FÊTES ET CÉRÉMONIES » - 2023

Monsieur le Maire propose une enveloppe prévisionnelle de 10 600 € pour le compte 6232 – « Fêtes et Cérémonies » pour l'année 2023. Les crédits seront inscrits sur le budget communal 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE à 11 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »**, l'enveloppe prévisionnelle de 10 600 € pour le compte 6232 – « Fêtes et Cérémonies ».

REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC 2023

- **Ouvrages de transport et de distribution d'électricité – 2023**

La redevance maximale applicable aux communes inférieures ou égales à 2 000 habitants est arrondie à **234 €** pour 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE et CHARGE à 11 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, Monsieur le Maire d'établir et d'adresser à ENEDIS (45, avenue des Clairions – 89000 AUXERRE) un titre de recettes d'un montant de **234,00 €**.

- **GRDF : Redevance de Fonctionnement R1**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le montant de la redevance GRDF pour l'année 2023 est de **941.20 €**, en application des articles 5 et 3 de l'annexe 1 du cahier des charges du contrat de concession qui lie GRDF et la Commune.

Après délibération, à **11 voix « Pour », à 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, le conseil municipal **ACCEPTE et CHARGE** Monsieur le Maire d'établir et d'adresser à GRDF (10 Viaduc Kennedy – BP 50358 – 54007 NANCY Cedex) un titre de recettes d'un montant de **941.20 €**.

- **Ouvrages de transport et de distribution de gaz – 2023**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal comment est calculé la redevance Gaz. La redevance est calculée comme suit : $((0,035 \text{ €} \times 4\,568 \text{ m}) + 100 \text{ €}) \times 1,39 = 361.23 \text{ €}$ arrondie à **361 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE et CHARGE à 11 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, Monsieur le Maire d'établir et d'adresser à GDF Réseau Distribution (66 rue Villette – 69425 LYON cedex 03) un titre de recettes d'un montant de **361,00 €**.

- **Ouvrages de télécommunications électroniques – 2023**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite aux dispositions applicables au 1^{er} janvier 2023, concernant les ouvrages de télécommunications électroniques sont les suivants :

OUVRAGES	LONGUEUR COMMUNALE	TARIFS	MONTANT TOTAL
Aérien	6,204 km	62.60 €/km	388.37 €
Souterrain	16,635 km	46.95 €/km	781.01 €
Installation au sol	1,50 m ²	31.30 €/m ²	46.95 €
Total			1 216.33 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE et CHARGE à 11 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, Monsieur le Maire d'établir et d'adresser à

ORANGE (CSPCF Comptabilité Fournisseurs, TSA 28106 – 76721 ROUEN Cedex) un titre de recettes d'un montant de **1 216.33 €**.

COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2023 pour la Commune qui s'équilibre de la façon suivante avec proposition de le voter par chapitres.

Fonctionnement :

			C002	Résultats antérieurs reportés	293 333.67 €
Dépenses			Recettes		
Chap			Chap		
60	Achat et variations des stocks	106 500.00 €	64	Charges de personnel	2 400.00 €
61	Services extérieurs	251 140.27 €	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	32 100.00 €
62	Autres services extérieurs	83 700.00 €	73	Impôts locaux, taxes diverses	404 197.00 €
63	Impôts taxes et versements assimilés	9 200.00 €	74	Dotations et participations	89 281.00 €
64	Charges de personnel	178 700.00 €	75	Autres produits de gestion courante	20 600.00 €
65	Autres charges de gestion courante	63 059.00 €	77	Produits exceptionnels	5 500.00 €
66	Charges financières	2 502.04 €			
67	Charges exceptionnelles	5 500.00 €			
68	Dotations aux amortissements	65 279.79 €			
73	Impôts et taxes	65 000.00 €			
023	Virement : section d'investissement	16 830.57 €			
Total		847 411.67 €	Total		847 411.67 €

Investissement :

			C001	Résultats antérieurs reportés	74 154.06 €
Dépenses			Recettes		
Chap			Chap		
16	Emprunts et dettes assimilées	37 124.42 €	024	Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €
20	Immobilisations incorporelles	37 000.00 €	10	Dotations, Fonds divers et réserves	6 860.00 €
21	Immobilisations corporelles	180 500.00 €	13	Subventions d'investissement	60 000.00 €
			16	Emprunt et dettes assimilées	30 000.00 €
			021	Virement de la section de fonctionnement	16 830.57 €
			21	Immobilisations corporelles	5 000.00 €
			28	Amortissements des immobilisations	61 779.79 €
Total		254 624.42 €	Total		254 624.42 €

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des remarques.

Après délibération et vote à mains levées, le conseil municipal **ADOpte à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 « abstention »** le budget primitif 2023 par chapitres.

VENTE MATERIELS DE POMPIERS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de Bellechaume a besoin de matériel pour leur CPI. Monsieur le Maire propose de leur vendre le matériel suivant pour un montant de 650 € :

- 8 tuyaux (diam. 70 mm) + 1 tuyau (diam. 45 mm)
- 1 étrangleur
- 1 coude (diam. 70 mm)
- 6 clés seccoises
- Cagoules de feu

Après délibération, le conseil municipal **ACCEPTE à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, la vente de matériel au CPI de Bellechaume pour un montant de 650 €.

REPAS COMMUNAL 2023 :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame SYLVESTRE Florence, 1^{ère} adjointe.

Madame Florence SYLVESTRE informe que le repas communal aura lieu cette année à la salle des fêtes « Les Granges du Château », **le DIMANCHE 14 MAI prochain.**

Des devis ont été demandés à 3 traiteurs de la région.

Traiteur Gaëtan QUILLIN Augy	Philippe GERARD Bassou	Farandole Gourmande St Georges sur Baulche
<i>Pas disponible à cette date</i>	35.00€ tout compris/personne	34,90€ tout compris/personne

1) le repas est offert aux personnes de 70 ans et plus, aux membres du conseil municipal et au personnel communal.

- 2) Propose pour les personnes souhaitant participer au repas, de fixer le montant du repas à **38 €** boissons comprises et à **12,50 €** pour les enfants.
- 3) Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'encaisser les règlements faits par les personnes participant au repas sur le budget communal.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **11 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 1 « Abstention » (M. COMMENGE) DECIDE** de choisir le traiteur **Philippe GERARD**
 - Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **07 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 04 « Abstentions » DÉCIDE** que la participation au repas sera de 38 € boissons comprises pour les personnes de moins de 70 ans et de 12,50 € pour les enfants et **AUTORISE** Monsieur le Maire à encaisser les règlements faits par les personnes participant au repas sur le budget communal.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES :

Monsieur le Maire informe que les budgets de la CCJ ont été votés le 21 mars dernier.

Madame COQUILLE informe que la Maison de l'Habitat a eu 700 contacts l'année dernière (2022) et que beaucoup de dossiers ont été traités.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Déclaration d'intention d'aliéner :
Ci-dessous la liste des déclarations d'intention d'aliéner pour les biens immobiliers pour lesquelles il a été décidé de ne pas exercer notre droit de préemption.
- | | |
|--|-------|
| | Néant |
|--|-------|
- Monsieur le Maire fait lecture de deux courriers : un de Madame LOUBAT concernant les 25 ans de la bibliothèque et de mettre fin avec la convention de la médiathèque départementale et un de Monsieur et Madame MAUNY Christophe s'excusant du désagrément que l'accident a produit.
 - Monsieur le Maire informe que :
 - Le 14 mars, la commission des impôts directs s'est réunie et qu'il n'y a rien à signaler.
 - Le 17 mars, rencontre avec Corinne FIALON, responsable du SNU. Discussion autour des missions que pourrait proposer la commune.
 - Le 28 mars, la commission « Urbanisme et Patrimoine » s'est réunie dans le logement communal du 8 place de l'église pour élaborer un cahier des charges pour la réfection du logement. Il a été demandé de contacter la Maison de l'Habitat du Jovinien pour obtenir des conseils.
 - Des propriétaires se plaignent des écoulements des eaux de pluie Rue de la République.
 - Le 21 mars, rencontre de Monsieur QUATRE, Observatoire de Joigny, avec Madame SYLVESTRE pour finaliser la conférence sur l'exposition des cadrans solaires.
 - Une rencontre a eu lieu avec la commune de Bussy en Othe au sujet de la cantine pour l'embauche d'un agent à temps partiel (2h/jour).
 - Le nouveau columbarium est en cours d'installation.
 - Le 28 mars, rencontre de Madame DUBERT (Groupama) avec Monsieur ROUIF pour la renégociation des contrats d'assurance ainsi que la déclaration de sinistre concernant la maison GASCARD pour la demande de prise en charge des honoraires de l'avocat.
 - Le 29 mars, rencontre de Maître JOURDAIN pour la rédaction de l'assignation devant le Tribunal Judiciaire et l'arrêté portant mise en sécurité d'un immeuble (procédure urgente).
 - Prise de contact avec trois entreprises de démolition : Cloutier (Champs s/Yonne), Michel (Auxerre) et Gillet TP (Coussegrey – 10)
 - Campagne de broyage de Printemps avec la CCJ jusqu'au 10 avril 2023 : dépôt derrière le cimetière.
 - Problème d'éclairage public : 2 nuits allumé en permanence et disjoncté 3 fois.
 - Le 5 avril, rencontre avec le Lieutenant GUIDOU du SDIS pour récupérer la radio au CPI.
 - Monsieur COMMENGE informe que la bâche sur la toiture de la maison de Monsieur ROZAY, Rue du Vaunoyer, vole sur la route et qu'il y a un arbre qui gêne.
 - Madame CARRA informe que le 26 avril les défibrillateurs seront installés et qu'il y aura une formation ouverte aux membres du conseil et voir aux habitants s'il reste de la place.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 21H47

Table des délibérations :

- Eau potable : compte administratif 2022, affectation des résultats
- Eau potable : compte de gestion 2022 du trésorier
- Eau potable : Budget primitif 2023
- Assainissement : compte administratif 2022, affectation des résultats
- Assainissement : compte de gestion 2022 du trésorier
- Assainissement : Budget primitif 2023
- Commune : compte administratif 2022, affectation des résultats
- Commune : compte de gestion 2022 du trésorier
- Subventions aux associations 2023
- Taux impositions 2023
- Compte fêtes et cérémonies 2023
- RODP 2023
- Commune : budget primitif 2023
- Vente matériels de pompiers
- Repas communal 2023

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires :

Après dépôt en Préfecture le

Et publication le

Le Maire,
Philippe PETIT

A black ink signature of Philippe PETIT, consisting of a large, stylized 'P' followed by several vertical strokes.

Le secrétaire de séance,
Julie CARRA

A blue ink signature of Julie CARRA, featuring a stylized 'C' and 'A' followed by a horizontal line.